



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Djibouti

Question écrite n° 1457

Texte de la question

M. René-Paul Victoria appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la position de la France à Djibouti. En effet, Djibouti est la première base militaire française d'Afrique. Notre place, là-bas, est d'autant plus importante qu'elle nous permet d'avoir un rayonnement et un contrôle sur toute la corne de l'Afrique. Par ailleurs, elle nous assure une position stratégique pour une protection plus grande de l'île de la Réunion, en cas de besoin. Or, nombreux sont les pays qui convoitent cette situation géostratégique. Qui plus est, le chef de l'Etat djiboutien semble vouloir remettre en question les accords de défense passés depuis vingt-cinq ans avec la France, ce qui fragiliserait d'autant notre position dans cette sous-région. Il souhaiterait donc savoir ce que le Gouvernement entend faire afin de préserver nos intérêts dans cette région.

Texte de la réponse

La présence française à Djibouti demeure forte, vingt-cinq ans après l'indépendance les forces armées représentent 2 700 hommes, l'aide bilatérale avoisine 23 M euros par an, l'effectif de l'assistance technique est légèrement supérieur à 100 personnes. La France est le premier bailleur de fonds de Djibouti, et les dépenses des forces françaises stationnées à Djibouti (150 M euros) sont à l'origine de près du tiers du PIB djiboutien. La base militaire française à Djibouti représente tout d'abord un incontestable intérêt stratégique, sur la route maritime Suez - Asie, face à la Péninsule Arabique et sur le chemin de la Réunion. Elle peut servir d'escale à nos bâtiments et de base d'appui à des opérations de projection dans l'Est africain. L'armée française trouve à Djibouti d'excellentes conditions d'entraînement et d'exercice dans le cadre du commandement inter-armes, puisque les trois armées sont représentées. Les effectifs ont été ramenés de 3500 à 2700 en trois ans (1999-2001 et devraient rester stables désormais). La lutte contre le terrorisme vient naturellement renforcer l'intérêt de la base, comme le montre l'afflux de forces de la coalition dans la région. Cette présence à Djibouti n'a pas de contrepartie financière directe, car elle s'exerce dans le cadre d'un accord de défense avec Djibouti. Compte tenu de l'histoire agitée de la Corne de l'Afrique depuis l'indépendance de Djibouti, cet accord de défense a incontestablement contribué à maintenir l'intégrité de Djibouti, notamment durant le conflit éthio-érythréen, ce qui constitue une application de la notion d'intérêts partagés. Les forces françaises sont très bien accueillies par la population qui sait qu'elles sont une source essentielle d'emplois et de revenus. Les autorités françaises ont pris connaissance des déclarations du président Guelleh à l'AFP le 30 juin 2002 concernant le souhait de « réviser » les accords de défense avec la France pour demander des « retombées économiques » plus importantes, mais n'ont reçu aucune demande officielle de renégociation de ces accords. Elles restent prêtes à discuter avec leurs partenaires djiboutiens de leurs préoccupations, dans l'esprit constructif qui a toujours marqué leurs relations.

Données clés

Auteur : [M. René-Paul Victoria](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1457

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 2002, page 2765

Réponse publiée le : 30 septembre 2002, page 3347